



Délibération n°2019-030
Comité syndical du 7 novembre 2019

**DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT 2014-2020 :
PROJET DE MODERNISATION DE LA CRIEE DU GUILVINEC ET PONTON COURSE AU LARGE
QUAI EST A CONCARNEAU**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 7 novembre 2019 à 10h30, dans la salle de réunion de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 9
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 4
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 2
- Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le contrat de partenariat 2014-2020 Région-Europe-Pays porte, pour le pays de Cornouaille, sur une première enveloppe de 12,3 M€. Elle financera des **projets définis autour de quatre axes prioritaires** :

- « **Une Cornouaille mobilisée pour l'économie et l'emploi** » : agriculture et alimentation, innovation et formation...
- « **Une Cornouaille maritime et touristique** » : reconnaissance comme territoire de référence pour la pêche durable, affirmation de sa vocation touristique (développement nautique, valorisation du patrimoine naturel...)
- « **Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités** » : revitalisation des centres-bourgs, rééquilibrage géographique de l'offre de logements sociaux, diffusion des effets de la ligne à grande vitesse à tout le pays.
- **Le développement et la modernisation de services collectifs dits "essentiels"** : accueil de la petite enfance, pôles multiservices, commerces de proximité, outils culturels et sportifs...

Le Syndicat mixte peut déposer des dossiers sur les axes 2 et 3.

Deux nouveaux projets sont susceptibles d'être subventionnés dans le cadre de ce contrat de partenariat :

- La construction du ponton course au large quai Est à Concarneau

- La modernisation de la criée du Guilvinec

Les fiches-projets ont d'ores et déjà été transmises à Quimper Cornouaille Développement à qui la Région a confié la coordination des différents fonds. Elles devraient faire l'objet d'un examen en Comité Unique de Programmation du pays Cornouaille respectivement en novembre 2019 et janvier 2020.

Le Président dispose, par délibération du Comité syndical du 11 octobre 2017, d'une délégation de pouvoir générale pour solliciter des subventions à tout organisme financeur. Cependant la procédure d'instruction des demandes prévue par la Région, nécessite une délibération spécifique pour constituer les dossiers de demandes de subvention dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020.

Aussi, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter un financement de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020 pour ces deux projets.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020 pour les projets suivants :
 - o Ponton course au large quai Est à Concarneau
 - o Modernisation de la criée du Guilvinec

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez